

EFFACEMENT DE L'ETANG DU POINT DU JOUR CROCQ (23)

Localisée à l'amont du cours d'eau « la Tarde » est un affluent du Cher. L'infrastructure créant un plan d'eau en situation irrégulière, a été détruite au profit de la libre circulation des écoulements.

Ce cours d'eau emblématique « vallée de La Tardes » est historiquement réputé riche pour son patrimoine piscicole et social. De très nombreux ouvrages sont présents tout au long de son linéaire.



Aujourd'hui le cours d'eau, malgré un BON ETAT ECOLOGIQUE DCE, subit de nombreuses altérations :

- Dégradation morphologiques prononcées et fort phénomène d'ensablement
- Abandon de la gestion du cordon rivulaire
- Obstacles à la continuité écologique
- Plus marquant aujourd'hui, des étiages particulièrement sévères, fréquents et longs avec des points d'assèchement.

Maître d'ouvrage : Communauté de Commune du Haut-Pays Marchois

Entreprise : Travaux effectués par EURL Tauton – étude menée par Impact Conseil (puis Comité de Pilotage du projet)

Période de réalisation et durée des travaux : de septembre 2015 à juillet 2016.



Avant travaux



Juillet 2016 : le bassin de décantation est déconnecté, le lit du cours d'eau réaménagé et le site remis en état

2010/2012 - Phase de concertation

Le propriétaire cherche d'abord à conserver son patrimoine, il étudie des solutions alternatives non envisageables, tente de vendre son bien et cherche à gagner du temps.

2012 – Dernière relance de l'administration

Les services de l'état font une ultime relance et le propriétaire sollicite l'accompagnement de la communauté de communes.

2012 – Conventionnement

Le conseil communautaire accepte la prise de maîtrise d'ouvrage sous réserve :

- Que l'opération soit le démantèlement en vue de la restauration de la continuité écologique
- Que l'établissement public (EP) n'apporte pas de contribution financière
- Que l'EP puisse se rétracter si la phase préalable de faisabilité révélait des difficultés trop importantes pour la conduite de l'opération (surcoûts, pollution)
- Que l'EP soit pleinement responsable de gérer, d'organiser et de contrôler l'opération
- Que l'EP soit étroitement accompagné tant techniquement qu'administrativement
- Enfin qu'il s'agisse bien d'une opération « exceptionnelle ».

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, comprenant une annexe validant la phase opérationnelle est établie.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

2013 – Etude de faisabilité

Une prestation est confiée à Impact Conseil pour la réalisation d'un diagnostic du site, une étude de faisabilité de l'opération de démantèlement et de remise en état du site ainsi qu'une proposition de protocole de suivi.

2014 – Procédures administratives

Le scénario technique a été relativement difficile à définir car le bureau d'étude n'a pas fourni de solution appropriée. Une fois validé par le comité de pilotage (Agence de l'eau, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, Fédération de Pêche, ONEAM, DDT 23, communauté de communes et propriétaires, ont été formulés :

- un dossier de demande d'autorisation administrative
- les dossiers de demande de subventions
- le marché public de travaux

2015 / 2016 - Phase travaux : L'opération s'est déroulée par étapes en dix mois

Septembre 2015 : mise en place d'un bassin de décantation muni d'une infrastructure de vidange temporaire



Octobre : ouverture d'une brèche dans la digue pour une vidange du plan d'eau partielle par le haut, pêche du plan d'eau au filet, vidange totale, arasement du déversoir et baisse progressive du point bas dans la brèche



Novembre à janvier : après un premier curage du bassin de décantation, le site est laissé, le cours d'eau est dévié dans le bassin de décantation avec une déconnection possible d'une partie du débit dans le futur lit du cours d'eau en cas de crue



Février/mars/avril/mai : des forts épisodes pluvieux nécessitent le curage du bassin de décantation à plusieurs reprises



Juin : un dernier abaissement du point bas dans la brèche permet d'optimiser la hauteur du lit du futur cours d'eau au droit de l'ancien barrage, le bassin de décantation est curé



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

OPERATION	COÛTS	SUBVENTIONS			AIDE FINANCIÈRE	AUTOFINANCEMENT (PROPRIÉTAIRES)
		AGENCE DE L'EAU LB	REGION ALPC	CONSEIL DEPARTEMENTAL 23	FEDERATION DE PÊCHE	
ETUDE DIAGNOSTIC PREALABLE	6 363 €	50%	20%	0 à 10%	10%	10%
TRAVAUX EFFACEMENT	24 375 €					
PECHE DE L'ETANG	576 €					
OPERATION DE SUIVI (1 IBGN)	834 €					
total :	32 148 €	16 074 €	6 430 €	3 074 €	3 215 €	3 497 €

Informations sur les aspects administratifs

La Communauté de communes a inscrit une action d'accompagnement au CTMA « Tardes, Rozeille, Sioule » 2010/2015. L'ouvrage avait été identifié comme point prioritaire à traiter. Une prise de maîtrise d'ouvrage publique a permis d'accompagner l'opération de démantèlement du barrage. La communauté de communes n'a apporté aucun financement mais elle a mis à disposition son chargé de mission pour la coordination du projet.

Etat des lieux avant / après :

Avant : Le barrage construit sur La Tardes amont était un ouvrage de 4,5 m haut, 30 m de long pour une chute de 3,5 mètres à vocation de production hydroélectrique. Une retenue d'environ 1 ha était constituée en amont.

Son autorisation administrative était caduque depuis les années 1990. Depuis l'ouvrage et le plan d'eau étaient en situation irrégulière.

Outre une discontinuité écologique majeure, s'ajoutaient les perturbations provoquées par un plan d'eau non géré et non équipé. Sur ce site, une forte accumulation de sable en queue de l'étang et fermeture progressive du milieu ont été constatés.

Après : La continuité écologique est rétablie sur ce point, les effets nuisibles du plan d'eau ont disparus.

Informations complémentaires sur la prestation

Une série d'actions parallèles est menée autour de ce projet : mise en place d'une réserve de pêche, projet de travaux pratiques avec les étudiants du lycée agricole d'Ahun, projets tuteurés avec les étudiants du BTS GPN de Neuvic ; volet communication étoffé (panneau, articles, reportages).

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande : Le rapport d'opération.

Positif : TRAVAUX MARQUANTS ET EMBLÉMATIQUES	Négatif : OPÉRATION LOURDE ET COMPLEXE
Opération « pilote » reproductible	Opération chronophage
Fort impact positif potentiel (+ 5 km)	Lourdeurs administratives
Opération blanche et peu couteuse	Manque de réactivité de l'entrepreneur
Mission de service public	Manque d'implication du propriétaire
Fort intérêt technique	Reste un obstacle en aval direct
Engagement des élus	Un gros ouvrage encore présent en amont
Intérêt et qualité technique de l'entrepreneur	Localement peu d'acceptation et de compréhension

Suivi : Un suivi post travaux sera mené pour évaluer son impact à moyen terme. Suite à un état des lieux poussé basé une analyse morpho sera conduite tous les ans et des pêches électriques et IBGN seront conduits en N+3 et N+5. La présence de truites en aval laisse espérer une colonisation.

Commentaires : C'est une opération majeure et emblématique qui aura nécessité cinq années de travail (concertation et conventionnement pour une prise de maîtrise d'ouvrage publique, phase préalable d'étude, autorisation administrative puis travaux).

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Louis CAUCHY – 05.32.09.19.81 - 06.75.32.93.41 – eau.paysmarchois@hotmail.fr

Présidente de la communauté de-communes au moment des travaux : Marie-Claude MATHIEU

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr